



Lycée Jean-Jacques Henner  
20 rue de Hirtzbach  
68130 ALTKIRCH

# **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE VOYAGES 2025**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

### **ET REGLEMENT DE CONSULTATION**

Pouvoir adjudicateur : Lycée Jean-Jacques HENNER d'Altkirch

Représenté par :

- M. EZZEDGUI Rachid, Proviseur
- M. BOURDON Aurélien, Secrétaire Général

**Date limite de remise des offres : 28 janvier 2025 à 18h00**



## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

### **1. Objet de la consultation**

La consultation porte sur l'organisation de deux voyages scolaires :

- Bordeaux du 21 au 26 septembre 2025
- Zionsville - Chicago du 26 octobre au 07 novembre 2025

### **2. Type de marché**

Ce marché est un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) en application de l'article 27 du code du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même prestataire.

#### **Ce marché se compose de 2 lots :**

- Lot n°1 : Bordeaux – cf annexe 1
- Lot n°2 : Zionsville-Chicago – cf annexe 2

### **3. Durée du marché**

Le MAPA ainsi que le présent règlement d'appel d'offres sont valables à partir de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la fin de l'exécution des prestations.

### **4. Publicité**

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante : le site de l'AJI : <https://aji-france.com/> ainsi que le site du BOAMP <https://www.boamp.fr/>

## **ARTICLE 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Le marché est constitué par le présent document et ses annexes valant Cahier des Clauses Particulières et Règlement de consultation.

L'ensemble des documents seront paraphés et signés par le candidat.

Pour tout ce à quoi il n'a pas été dérogé au présent CCP, il sera fait application des dispositions prévues au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics des fournitures et de services.

## **ARTICLE 3 : OFFRES ET CANDIDATURES**

### **1. Présentation des candidatures et des offres**

Les offres seront entièrement rédigées en français et exprimés en euros.

Le dossier de candidature devra comprendre les documents réglementaires permettant de garantir les capacités économiques, financières, juridiques, techniques et professionnelles du candidat.



Lycée Jean-Jacques Henner  
20 rue de Hirtzbach  
68130 ALTKIRCH

Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association et devra fournir le certificat d'immatriculation.

Le candidat devra justifier d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile (art. 1382 à 1384 du CC) en fournissant une attestation précisant qu'il est à jour de ses cotisations et que la prestation objet de l'offre est garanti.

L'offre du candidat comprendra une offre financière sous forme d'un devis détaillé.

## **2. Modalités de dépôt des offres**

Les dossiers devront être transmis uniquement via la plateforme AJI <https://aji-france.com/>

## **3. Date et heure limite de dépôt des offres**

L'offre devra être parvenue avant le 28 janvier 2025 à 18h00.

Tout retard entrainera l'élimination du candidat.

## **4. Examen des offres et attribution du marché**

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés comme suit :

- Prix global de la prestation : 60 %
- Qualité de la prestation et services associés : 40 %

L'unité d'attribution est le lot. L'offre la mieux classée sera retenue.

## **ARTICLE 4 : PRIX DES SEJOURS**

### **1. Etablissement du prix**

Le prix unitaire est établi pour un effectif de participants. Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

Le prix ne doit pas faire de distinction entre le tarif pour les accompagnateurs et les élèves.

Le montant du marché résulte de l'application, à l'effectif réel des participants, du prix unitaire éventuellement recalculé comme formulé ci-dessus.

### **2. Contenu et forme du prix**

Le prix des séjours devra comprendre, selon le détail en annexes :

- Le transport en autocar grand tourisme ou avion ou train (selon spécificités détaillées en annexes) ;
- Les péages/ frais de parking/ transports sur place ;
- L'hébergement ;
- L'ensemble des repas ;



Lycée Jean-Jacques Henner  
20 rue de Hirtzbach  
68130 ALTKIRCH

- L'ensemble des visites ;
- L'assurance annulation individuelle et du groupe ;
- Les prix indiqués sont les prix TTC fermes pour la durée du marché contenant l'ensemble des prestations indiquées dans les annexes et dans ce cahier des charges et ils comprennent tous les frais afférents à la prestation. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs ;
- Le **prix** total indiqué dans les devis devra s'adapter au nombre définitif de participants, communiqué avant une date butoir.

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuités pour les accompagnateurs.

## **ARTICLE 5 : PAIEMENT**

Selon les règles de la comptabilité publique, le paiement se fera sur production de factures déposées dans CHORUS PRO et le règlement s'effectuera par mandat administratif.

Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché.

Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires aux bénéficiaires du titulaire.

## **ARTICLE 6 : ANNULATION DU MARCHÉ**

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute de l'EPL, le titulaire annule le voyage, il rembourse immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels celui-ci pourrait prétendre.

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements demandés conformément à l'article 55 du décret du 25 mars 2016.

## **ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties se tiennent mutuellement informées des éventuelles difficultés liées à l'exécution du marché et s'efforcent de trouver des solutions amiables.

## **ARTICLE 8 : DIVERS**

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements n°3820/85 et n°3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

En cas de questionnement sur un ou plusieurs lot(s) du marché, veuillez contacter le professeur référent indiqué sur chaque annexe.

A Altkirch, le 14/01/2025

Le Proviseur,

Rachid EZZEDGUI



Lycée Jean-Jacques Henner  
20 rue de Hirtzbach  
68130 ALTKIRCH

## ANNEXE 1 : VOYAGE A BORDEAUX (lot n°1)

**Professeur responsable du voyage :**

Mme WALTERSBERGER Céline, [celine.waltersberger@ac-strasbourg.fr](mailto:celine.waltersberger@ac-strasbourg.fr)

**Nombre de participants :** 47 élèves et 4 accompagnateurs

**Dates :** 21 au 26 septembre 2025

**Lieu :** Bordeaux et bassin d'Arcachon

**Transport :** Bus (qui reste sur place sur toute la durée du séjour)

**Hébergement :** Auberge de jeunesse ou autre hébergement collectif sur le bassin d'Arcachon (en dehors de Bordeaux) – prévoir 2 chambres double pour les accompagnateurs ou 1 chambre double et 2 simple

**Repas :** Pension complète à compter du soir du jour 2 (petit déjeuner et dîner à l'hébergement, déjeuner sous forme de panier repas)

**Programme :**

Jour 1 : départ du lycée vers 19h, voyage de nuit

Jour 2 : arrivée à la dune du Pilat vers 8h, visite de la dune, baignade et shopping libre

Départ pour l'hébergement, installation et repas du soir

Jour 3 : Initiation au surf avec coach professionnel (matin ou après-midi selon marées)

Visite du Cap Ferret et du phare

Jour 4 : descente en kayak avec un coach professionnel (matin ou après-midi)

Visite guidée d'un port ostréicole et dégustation d'huitres

Jour 5 : visite libre de Bordeaux avec restauration le soir sur Bordeaux ou sur le trajet du retour

Départ vers 19h-20h

Jour 6 : arrivée au lycée vers 8h



Lycée Jean-Jacques Henner  
20 rue de Hirtzbach  
68130 ALTKIRCH

## ANNEXE 2 : VOYAGE A ZIONSVILLE - CHICAGO (lot n°2)

### **Professeur responsable du voyage :**

Mme STOEISSER Corinne, [corinne.stoesser@ac-strasbourg.fr](mailto:corinne.stoesser@ac-strasbourg.fr)

**Nombre de participants :** 35 élèves et 3 accompagnateurs

**Dates :** 26/10/2025 ou 27/10/2025 au 07/11/2025



Possibilité de départ le 27/10/2025 : dans ce cas 3 nuits à Chicago et 8 nuits à Zionsville

**Lieu :** 3 nuits à Chicago – 9 nuits à Zionsville

**Transport :** Avion avec ou sans escale (bagages en soute inclus). En cas de départ et retour de l'aéroport Bâle-Mulhouse : pas de transfert. Si départ et retour de l'aéroport de Zürich : transfert en bus du lycée d'Altkirch vers l'aéroport et retour.

**Hébergement :** 3 nuits à l'auberge de jeunesse de Chicago (de préférence Hostelling International 24<sup>E</sup> Congress Parkway ou équivalent) avec petit déjeuner inclus.

Prévoir 3 chambres single pour les accompagnateurs.

Ensuite hébergement dans les familles des correspondants à Zionsville.

**Repas :** pension complète du diner du 26/10 au déjeuner du 29/10/2025. Prévoir des lunch box pour le déjeuner et 3 restaurants différents pour le diner.

### **Programme :**

Jour 1 : vol jusqu'à Chicago

Jour 2 : croisière sur le lac Michigan et visite de la Willis Tour

Jour 3 : visite de l'Art Institute Museum

Jour 4 : transfert en bus (vers 13h) vers le lycée de Zionsville, Indiana (arrivée vers 17h)

Transfert en bus le vendredi 7 novembre 2025 du lycée de Zionsville vers l'aéroport de départ (Indianapolis ou Chicago ou autre).